

Tarifs des prestations des services de l'Université Bretagne Sud pour l'année universitaire 2025-2026

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'UBS n° 2024-073 en date du 25 juin 2024 approuvant la mise à jour des tarifs des prestations des services de l'UBS pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'UBS n° 2025-025 en date du 11 mars 2025 approuvant l'avenant à la délibération n°2024-073 relatif aux modifications des conditions tarifaires des prestations du service universitaire des activités physiques et sportives

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'UBS n° 2025-078 en date du 8 juillet 2025 approuvant la mise à jour du dispositif de revente de places de spectacles et de cinéma à prix préférentiel aux étudiants de l'UBS ;

Vu l'avis de la CFVU en date du 12 juin 2025 ;

Les services de l'Université Bretagne Sud souhaitent mettre à jour les tarifs présentés dans le document en annexe en fonction des prestations proposées. Certains tarifs sont en lien avec les différentes conventions en cours avec les partenaires de l'établissement. Ils concernent les services suivants : Direction des Affaires Immobilières et des Campus Durables, Service Culture et Vie des Campus, Scolarité, Service de Santé Étudiante, Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives et Service Formation Professionnelle et Alternance.

Modifications proposées sur les tarifs des prestations des services de l'UBS 2025-2026 :

Tarifs de revente des places de spectacles aux étudiants à prix réduits :

Il est proposé d'ajouter « de cinéma » à l'intitulé et de modifier les paliers relatifs aux tarifs comme suit :

- Places achetées moins de 9€ : prix de revente à 3€
- Places achetées de 9€ à 19,99€ : prix de revente à 5 €
- Places achetées de 20€ à 29,99€ : prix de revente à 7€
- Places achetées de 30€ et plus : prix de revente à 10€

Accès aux activités physiques et sportives du SUAPS :

- ajout de la mention DU « Diplôme Universitaire » dans la catégorie « Étudiants UBS » ;
- modification du tarif « Étudiants UBS » : passage de 25€ à 30€ ;
- modification de la catégorie « Personnels UBS » : suppression de l'indice pivot pour obtenir une seule catégorie avec un tarif unique à 50€ ;

Tarifs spécifiques :

- modification du tarif « Accès aux activités du SUAPS dans le cadre d'une pratique libre pour les étudiants des lycées Colbert, Marie Le Franc et Dupuy de Lôme (Lorient) » : passage de 25€ à 30€.

Accès aux prestations du SSE :

Concernant les tarifs relatifs à la visite en médecine préventive et en consultation psychologue pour les élèves de l'EESAB, site de Lorient, une réflexion sur une éventuelle hausse desdits tarifs pour 2025-2026 est actuellement en cours.

Révision du tarif auditeur libre :

A la demande des membres de la CFVU, il est proposé de réviser le tarif « auditeur libre ».

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 15 juillet 2025

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



Le montant de 100€ est remplacé par la mention « selon tarif des droits d'inscription nationaux de licence en vigueur ».

Après en avoir délibéré,

Approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les tarifs des prestations des services de l'Université Bretagne Sud pour l'année 2025-2026.

Documents en annexe :

- Tarifs des prestations des services de l'Université Bretagne Sud pour l'année universitaire 2025-2026

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	18
Membres en exercice :	Pour :	16
Membres présents :	Contre :	2
Membres représentés :	Abstentions :	5

Visa du président, David MENIER

